



DECISION N° 04/ 2015/ Direction
Modificative de la Décision n° 09/2014/Direction
Portant délégation de signature à Madame Sandrine MAUGUIN
Directrice adjointe chargée du dialogue social, des ressources humaines
et de l'appui au management du Groupe Hospitalier Est Réunion

Le Directeur du Groupe Hospitalier Est Réunion,

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 et R.6143-38 ;

Vu la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le Décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

Vu l'Arrêté du Centre National de Gestion en date du 6 janvier 2014 nommant Monsieur David GRUSON Directeur du Groupe Hospitalier Est Réunion ;

Vu le Contrat de travail à durée indéterminée, en date du 31 juillet 2009, de Madame Sandrine MAUGUIN recrutée en qualité de directrice adjointe ;

Vu le contrat de travail à durée déterminée n°592/2014 en date du 27 juin 2014, d'engagement par voie de détachement de Madame Sabrina WADEL, personnel de direction de la Sécurité Sociale, en qualité de Directrice adjointe chargée de la Stratégie et des Affaires Médicales ;

Vu l'Arrêté du Centre National de Gestion en date du 13 janvier 2015 affectant Madame Maëlla BEDDOU, directrice d'hôpital hors classe, aux CHU de la réunion et Groupe Hospitalier Est Réunion ;

Vu la Décision n° 09/2014/Direction en date du 14 avril 2014, et sa Décision modificative n° 22/2014/Direction en date du 11 décembre 2014 portant délégation de signature à Madame Sandrine MAUGUIN, Directrice adjointe chargée du dialogue social, des ressources humaines et de l'appui au management du Groupe Hospitalier Est Réunion ;

DECIDE :

Article 1 : L'article 5 de la Décision n° 09/2014/Direction susvisé est modifié comme suit à compter du 20 avril 2015 :

En cas de non présence physique sur site, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sandrine MAUGUIN, Madame Sabrina WADEL, Directrice adjointe chargée de la Stratégie et des Affaires Médicales, est habilitée à signer les actes relevant de la décision n° 09/2014/Direction.

En cas de non présence physique sur site, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sandrine MAUGUIN et de Madame Sabrina WADEL, Madame Maëlla BEDDOU, Directrice adjointe chargée des affaires financières, du contrôle de gestion et de la gestion administrative du patient, est habilitée à signer les actes relevant de la décision susmentionnée.

Article 2 : La présente décision annule la Décision modificative n°22/2014/Direction en date du 11 décembre 2014.

Article 3 : Les autres dispositions de la Décision n° 09/2014/Direction susvisée restent inchangées.

Article 4 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Réunion.

Elle sera communiquée aux intéressés, au trésorier ainsi qu'aux membres du Conseil de surveillance du GHER, et elle fera l'objet d'une diffusion aux directions fonctionnelles du GHER.

Fait à Saint-Benoît, le 20 avril 2015,

Le Directeur,

David GRUSON

Bon pour accord,

Sandrine MAUGUIN

Bon pour accord,

Sabrina WADEL

Bon pour accord,

Maëlla BEDDOU